

Celui qui vivifie est celui qui juge

A. Ladrière

1893

Jean 5, 21 à 29

Nous lisons dans ces versets : **Le Fils vivifie ceux qu'Il veut, et : Dieu a donné tout jugement au Fils.** Ces deux actes : donner la vie et juger, qui, dans l'Ancien Testament, sont attribués à l'Éternel seul, étant montrés ici comme exercés par Jésus, nous dévoilent la puissance dont Il est revêtu, l'honneur qui Lui appartient comme Fils de l'homme, et, en même temps, la gloire personnelle de Celui qui, « étant en forme de Dieu, n'a pas regardé comme un objet à ravir d'être égal à Dieu » (Phil. 2, 6).

L'homme est *mort*, mort quant à Dieu, dans ses fautes et dans ses péchés [Éph. 2, 1] ; séparé de Dieu, qui est la source de la vie, sans aucun goût pour ce qui concerne son Créateur. Il est naturellement aussi dépourvu de sensibilité à l'égard des choses de Dieu que l'est un cadavre pour tout ce qui l'entoure ; il n'y trouve aucun plaisir. Il y a plus. L'homme ne peut, non plus qu'un mort, sortir par lui-même de cet état ; il est totalement impuissant pour arriver à connaître véritablement Dieu et recouvrer la vie. Tel il nous est présenté dans plus d'un passage de la Parole de Dieu.

Les hommes peuvent être, sur cette terre, revêtus d'intelligence, de richesses, de beauté, de bonté, de génie ; pleins d'activité sur la scène de ce monde et pour ce qui concerne ce monde ; mais aux yeux de Dieu, devant lequel les choses existent dans toute leur réalité, et qui seul les apprécie pour ce qu'elles valent réellement, ils sont *morts*, c'est-à-dire n'ayant aucune puissance pour accomplir ce qui est bien aux yeux de Dieu, et voués seulement à la corruption et à la ruine.

Il est vrai qu'au milieu de ces morts spirituels est venue *la loi* ; la loi de Dieu, sainte, juste et bonne, expression parfaite de ce que devrait être l'homme selon Dieu. Mais que dit-elle à l'homme ? Suivant elle, il faut aimer Dieu de tout son cœur, de toute sa force, de toute son âme et de toute sa pensée, et son prochain comme soi-même (Luc 10, 27). Elle ajoute : « Fais cela, et tu vivras ».

Or que peut *faire* un mort ? De quoi servirait-il de s'adresser à un cadavre, en lui disant : Allons, agis, relève-toi, marche et tu vivras ? Aussi la loi ne fut-elle donnée que pour manifester et rendre sensible à l'homme son état d'impuissance et de mort à l'égard de Dieu. L'homme impotent, duquel il est parlé au commencement du chapitre qui nous occupe, *devait* se jeter au réservoir pour être guéri ; il avait quelque chose à *faire* ; mais il ne le pouvait, et personne n'était là qui pût lui aider.

« *Je n'ai personne* » [v. 7], disait-il dans son désespoir. Personne, en effet, sur la terre, personne au ciel, parmi les créatures les plus excellentes, ne peut arracher à la puissance de la mort. Par le péché elle est entrée dans le monde [Rom. 5, 12], elle s'y est assise et y règne en souveraine, sans qu'aucun des fils d'Adam ait pu ou puisse par lui-même se soustraire à son redoutable empire. La mort quant à Dieu, mort de l'âme ; la mort qui vient séparer violemment l'esprit du corps et rompre ces liens que Dieu avait formés pour que l'homme fût un être tout entier heureux et béni dans sa vie ; la mort, qui livre le corps à la corruption ; la mort, le roi des épouvantements [Job 18, 14] maintenant, prélude de la seconde mort, éternelle séparation d'avec Dieu d'où

découlent la vie et le bonheur, si la délivrance n'intervient pas ; la mort maintenant, la mort à jamais, voilà le triste lot de l'homme.

Mais dans ce sombre domaine de la mort et des ténèbres, Dieu, dans Son amour, a envoyé Celui qui est lumière et vie, Son propre Fils, qui a la vie en Lui-même et qui peut la communiquer. C'est cette vie qui met l'âme en relation avec Dieu pour Le connaître, pour entrer dans Ses pensées, jouir de Sa communion et être capable de Le servir, de L'aimer, de s'approcher de Lui et de vivre à jamais dans le bonheur de Sa présence.

Comment cette vie est-elle communiquée ? Comment l'âme se relève-t-elle d'entre les morts, est-elle arrachée à la corruption, passe-t-elle de la mort à la vie — du vieil état où elle était sans espoir, dans le nouvel état tout radieux de bonheur — de l'Adam où tous meurent, dans le Christ où l'on est rendu vivant [1 Cor. 15, 22] ?

C'est en entendant la Parole, la voix puissante et pleine d'amour du Fils de Dieu qui disait à l'impotent : « Lève-toi, prends ton petit lit et marche » [v. 8] ; à Lazare : « Sors dehors » [Jean 11, 43] ; au fils de la veuve de Naïm : « Jeune homme, je te le dis : Lève-toi » [Luc 7, 14]. Elle se fait encore entendre à nous, non pour rendre un mort à la vie terrestre, mais proclamant le joyeux message qui fait passer à la vie l'âme qui le reçoit :

« Dieu a tant aimé le monde, qu'Il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en Lui ne périsse pas, mais ait la vie éternelle » [Jean 3, 16].

« Celui qui boira de l'eau que je lui donnerai, moi, n'aura plus soif à jamais ; mais l'eau que je lui donnerai sera en lui une fontaine d'eau jaillissant en vie éternelle » [Jean 4, 14].

« Venez à moi, vous tous qui vous fatiguez et qui êtes chargés, et moi, je vous donnerai du repos » [Matt. 11, 28]. — « Et je ne mettrai point dehors celui qui viendra à moi » [Jean 6, 37].

Voilà ce que fait entendre la voix du Fils de Dieu. C'est cette parole, appliquée à l'âme par la puissance du Saint Esprit, qui engendre à une nouvelle vie. Cette parole qui proclame la grâce, l'amour ineffable de Dieu donnant Son propre Fils ; cette parole qui nous montre Jésus s'offrant Lui-même, c'est là ce qui communique la vie, la vie éternelle. Il est Lui-même la vie éternelle, et celui qui croit en Lui vivra à jamais.

Avez-vous entendu, saisi et cru cette parole de vie, mon cher lecteur ? Vivez-vous maintenant, non plus au monde et à la chair pour la perte, mais à Dieu ?

L'entendre de nos oreilles extérieures n'est rien, si elle n'est pas mêlée avec la foi dans le cœur. Il faut avoir confiance dans ce témoignage que Dieu rend qu'Il a envoyé Son Fils unique afin que nous vivions par Lui ; sceller ainsi que Dieu est véritable quand Il nous présente Son Fils pour nous donner une vie que nul autre ne pouvait nous communiquer et sans lequel nous restions à jamais dans la mort. « Celui qui a le Fils a la vie ; celui qui n'a pas le Fils de Dieu n'a pas la vie » [1 Jean 5, 12].

Oh ! bienheureuse l'âme qui a entendu la voix du Fils de Dieu, et reçu le témoignage de Celui qui L'a envoyé ! Elle est passée de la mort à la vie. Elle possède la vie dans laquelle on connaît Dieu en amour, et cette vie ne peut finir, car c'est la vie de Jésus Lui-même auquel on est uni par la foi. Parce qu'Il vit, nous vivons (Jean 14, 19). Le vieil Adam a pris fin, le nouvel homme, Christ, est là devant Dieu, dans toute Sa beauté, dans la puissance d'une vie impérissable, et nous sommes en Lui, si nous croyons.

À qui irions-nous, Seigneur ? Tu as les paroles de la vie éternelle ! [Jean 6, 68]

Avoir la vie, la vie éternelle, n'est pas le seul privilège appartenant à celui qui, sur la terre, a entendu dans son âme la voix du Fils de Dieu. Non seulement est-il passé de la mort à la vie, mais il ne *viendra pas en jugement*.

Il y a nécessairement un jugement. Les péchés que j'ai commis et leur racine, le péché qui est en moi, en ma chair, et qui produit toute sorte de mal, ne peuvent pas ne pas être jugés et condamnés par un Dieu juste et saint. Le jugement et la condamnation sont la part naturelle de tous les hommes, parce que « tous ont péché et n'atteignent pas à la gloire de Dieu » [Rom. 3, 23].

Or le péché, la racine du mal, a été déjà condamné ; au milieu des hommes, tous sous le coup du jugement et de la condamnation, quelqu'un est venu du ciel, « l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde » [Jean 1, 29] ; Lui pur et innocent, qui n'a point connu le péché, Il a été fait péché [2 Cor. 5, 21] et malédiction : Il a subi la mort, attaché à la croix ; la sentence contre le péché est passée sur Lui. Dans Sa mort, le péché a été jugé et condamné. « Dieu, est-il écrit, ayant envoyé son propre Fils en ressemblance de chair de péché, et pour le péché, a condamné le péché dans la chair » (Rom. 8, 3).

« Il a porté nos péchés en son corps sur le bois » (1 Pier. 2, 24). Il a été abandonné de Dieu et fait malédiction, afin que ceux qui croient soient rachetés de la malédiction et deviennent justice de Dieu en Lui.

Lui, le juste, a volontairement pris notre place, en sorte que le jugement que le péché attirait sur l'homme est une chose faite et exécutée, une fois pour toutes, sur un homme saint qui l'a subi volontairement, et qui seul pouvait le faire, parce qu'en même temps Il était vrai Dieu.

La conséquence en est que Dieu est juste en justifiant celui qui croit en Jésus [Rom. 3, 26]. En ressuscitant Christ d'entre les morts, Dieu a rendu témoignage qu'Il a été satisfait et qu'Il a agréé cette substitution d'une sainte victime à la place du pécheur.

Lorsque je saisis cette vérité par la foi, je deviens justice de Dieu en Christ ; j'ai part à tous les résultats de cette mort par laquelle Il a répondu aux justes exigences de Dieu, et il n'y a plus de condamnation pour moi (Rom. 8, 1). Un autre, que Dieu a accepté, l'a subie à ma place. Comment donc viendrais-je en jugement ? Non, je suis *passé* de la mort à la vie, *j'ai* la vie éternelle, je *ne viendrai pas en jugement*. Certitude bienheureuse, repos parfait de l'âme pour le croyant ! Est-ce là votre part bénie, cher lecteur ?

Mais, demande-t-on, ne faut-il pas que tous soient manifestés devant le tribunal du Christ (2 Cor. 5, 10) ? — Oui, certes ; là toutes choses seront mises en évidence suivant la responsabilité qui repose sur chacun. Mais comment les croyants y paraîtront-ils ? Sera-ce comme ceux qui seront restés morts dans leurs fautes et dans leurs péchés et par conséquent sous la condamnation ? Non, mais comme *ayant été vivifiés* avec le Christ, sauvés par la grâce, ressuscités dans le Christ Jésus. — Quel contraste frappant entre eux et les méchants qui sont appelés « *morts* », alors que l'Esprit de Dieu nous les montre se tenant devant le grand trône blanc.

Il est évident que, comme croyant, je ne puis pas être jugé par mon Sauveur dans le sens de décider si, oui ou non, je dois hériter de la vie éternelle. Car j'ai la vie éternelle. Le Sauveur Lui-même a ôté mes péchés. Il ne peut donc pas me juger pour eux ; ce serait juger Sa propre œuvre. Je serai là sans crainte, comme objet de Sa grâce, comme déjà sauvé par Celui qui sera là assis sur ce tribunal, Lui qui m'a aimé et qui m'a lavé de mes péchés dans Son sang [Apoc. 1, 5]^[1].

Une autre conséquence qui résulte de la vivification de ceux qui ont entendu la voix du Fils de Dieu, c'est *la résurrection de vie* à laquelle ils ont part. Sur la terre, ils ont été tirés de la mort de leurs péchés et vivifiés par la parole du Fils de Dieu. Ils entendront encore une fois Sa voix puissante qui appellera leurs corps à sortir du tombeau et les ressuscitera *d'entre* les morts.

Oui, ceux qui se sont endormis en Christ ressusciteront. La voix qu'ils ont ouïe sur la terre, qu'ils ont appris à connaître, à aimer comme celle du bon Berger qu'ils suivent, ils l'entendront de nouveau ; et, sans crainte, ni trouble, avec bonheur, à ce cri de commandement qui les appellera autour de Lui, ils ressusciteront.

Pourquoi ? Pour être jugés ? Il n'en est pas question. Ils ne viendront pas en jugement. C'est pour être toujours avec le Seigneur. Avec Lui dans une union éternelle, avec Lui pour régner et pour juger (1 Cor. 6, 2, 3), associés à Lui en tout, comme ils l'ont déjà été ici-bas. C'est une résurrection de vie à laquelle auront part ceux qui ont fait le bien.

Or, qui peut faire le bien ? Sommes-nous sur le terrain des œuvres ? Non, mais ayant par grâce la vie, la vie de Dieu, ferai-je le mal ? Pécherai-je afin que la grâce abonde ? [Rom. 6, 1] Les seuls qui soient agréables à Dieu, qui fassent le bien, sont Ses enfants, créés dans le Christ Jésus pour les bonnes œuvres [Éph. 2, 10], remplis de sagesse en toute intelligence spirituelle pour Lui plaire à tous égards [Col. 1, 9-10]. Tels sont les seuls qui ressuscitent pour vivre dans la connaissance et la communion éternelle de Dieu. Ils régneront dans la vie par Jésus Christ.

Mais pour ceux qui auront fait le mal, qui auront fermé leurs oreilles à la voix du Fils de Dieu et seront restés dans la mort, quel sera leur sort ? Un sort terrible : la résurrection aussi, mais *la résurrection de jugement*.

Après leur vie passée sur la terre dans l'ignorance de la vie de Dieu, à la fin de cette carrière tout entière vouée aux choses visibles, vient la mort du corps, sa séparation d'avec l'âme. Moment solennel que celui qui termine tout quant aux choses d'ici-bas et introduit dans ce redoutable lieu, nommé par l'Écriture le hadès ! Qu'attendent là leurs âmes ? Ah ! c'est le jour du jugement. Pour eux, « après la mort, le jugement » (Héb. 9, 27).

Comprenez-le bien, cher lecteur. À la croix, le péché a été jugé et condamné dans la personne du Seigneur Jésus qui s'en était chargé. Ce que Dieu demande maintenant, ce n'est pas l'observation d'une loi qui disait à l'homme impuissant : « Fais et tu vivras », et qui ne pouvait que lui montrer son état de ruine. Par les œuvres de loi nul homme ne peut être justifié. Par conséquent, quand il est question de *faire le mal*, il ne s'agit pas seulement d'avoir manqué de moralité ou de bienfaisance. On peut être irréprochable aux yeux des hommes et *faire le mal*, être encore dans ses péchés. On ne sort de là que quand, se sentant perdu, on cherche son refuge dans le Christ Jésus.

Ce que Dieu présente actuellement aux hommes, c'est Son Fils, que dans Son amour Il a donné, et en Lui, le pardon, la paix, la vie et le ciel. Le grand péché maintenant, c'est donc de rejeter ce que Dieu offre, c'est de refuser de venir à Jésus pour avoir la vie. C'est là *faire le mal*. Celui-là qui agit ainsi, reste chargé du double poids de ses péchés comme enfant d'Adam et du rejet de Celui qui est venu pour que ses péchés fussent ôtés. Or, si quelqu'un méconnaît et méprise ainsi le don de Dieu, le seul sacrifice offert par Lui-même pour le soustraire à la condamnation, « il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, mais une certaine attente terrible de jugement et l'ardeur d'un feu qui va dévorer les adversaires. Si quelqu'un a méprisé la loi de Moïse, il meurt sans miséricorde. D'une punition combien plus sévère pensez-vous que sera jugé digne celui qui a foulé aux pieds le Fils de Dieu ! » (Héb. 10, 26-29).

Au jour de la révélation du Seigneur Jésus Christ avec les anges de Sa puissance, pour le jugement, il n'est pas question d'une désobéissance à la loi, mais la vengeance en flammes de feu sera contre ceux qui n'obéissent pas à l'**évangile** de Jésus Christ (2 Thess. 1, 7-8).

Ô pécheur, à qui cet évangile est aujourd'hui présenté, ce ne sont pas tes péchés seuls qui seront apportés contre toi au jour du jugement, mais avant tout ton refus de les voir tous effacés maintenant, et ton mépris de Celui qui, pour les expier, mourut sur la croix.

Aussi est-ce à Lui qu'a été donné tout pouvoir de juger. Celui qui s'assiéra sur le trône, c'est le Fils de l'homme qui a été méprisé, honni, rejeté du monde ; c'est pourquoi le monde est déjà jugé moralement. Mais le

moment va venir où on Le verra dans la gloire, Lui, le Christ, sur un trône qui ne parle ni de grâce, ni de bénédiction, ni de vie. Il est là seul dans Sa majesté souveraine, armé d'une justice inexorable.

Et quels sont ceux qui comparaissent devant Lui ? Ce sont les morts ; ceux qui n'ont pas voulu venir à Lui pour avoir la vie, qui ont refusé d'écouter Sa voix, qui ont laissé les bruits du monde et ses convoitises étouffer les accents d'amour qui les appelaient.

Ils sont restés *morts* pour Dieu sur la terre, *morts* ils sont descendus dans la poudre de la terre, ayant méconnu la voix du Fils de Dieu qui voulait les vivifier ; mais ils devront entendre *une fois* la voix du Fils de l'homme, voix redoutable et puissante à laquelle ils sortiront aussi de leurs sépulcres pour paraître devant Lui en un lieu où rien ne pourra les soustraire à Son regard. Il n'y aura là ni montagnes pour les couvrir, ni rochers pour tomber sur eux, ni cavernes pour s'y cacher [Apoc. 6, 15-16]. Ils y seront amenés par la puissance irrésistible de Celui qui sera assis pour les juger. Ni la mer, ni la mort, ni le hadès ne pourront rien garder de leur proie. Petits et grands, tous comparaissent.

Ils ressuscitent donc aussi ces *morts*, ceux qui sont désignés jusqu'au bout sous ce nom terrible, parce qu'ils n'ont pas eu la vie de Dieu. Ils ressuscitent quand a disparu tout cet état de choses actuel, où ils avaient mis leurs affections et leurs espérances. Leurs vanités sont descendues avec eux dans la tombe, et ils ne les revoient plus.

Les voilà en jugement. Ils ont fait le mal, et le grand mal, ce n'est pas seulement d'avoir persévéré dans le péché attaché à leur nature comme enfants d'Adam, mais de s'y être complu, d'avoir refusé d'en sortir. « C'est ici le jugement, que la lumière est venue dans le monde, et que les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la lumière » (Jean 3, 19).

Sort affreux que de paraître en jugement, sans excuse, sans espoir, pour être jeté dans l'étang de feu et de soufre — la seconde mort !

Que le Seigneur qui, plein de grâce, ouvre maintenant les bras de Sa miséricorde à quiconque vient à Lui, veuille par ces paroles atteindre vos cœurs et vos consciences, ô lecteurs qui êtes encore morts.

1. ↑ La pensée d'être là n'en est pas moins solennelle, et ne peut qu'avoir un effet sanctifiant sur le cœur du croyant, puisqu'il s'agit de recevoir selon ce que chacun aura fait, soit bien, soit mal. Il y a rétribution même pour le croyant ; mais cela ne touche pas sa relation avec Dieu, ni la vie éternelle à laquelle il est passé, de mort qu'il était.